

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2008
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 04 AVRIL 2008**

Séance : 03 / 2008

11 conseillers présents

Absents excusés : Madame GALLANT Stéphanie, Monsieur MALY Eric et Monsieur ASSELINEAU Franck

Madame GALLANT Stéphanie ayant donné pouvoir à Monsieur WALLE Michel
Monsieur MALY Eric ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean-Michel
Monsieur ASSELINEAU Franck ayant donné pouvoir à Monsieur DE JONCKHEERE Alain

L'ordre du jour était le suivant :

- 03 / 2008 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 03 / 2008 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 03 / 2008 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 03 / 2008 / 04- * - Vote des différents taux
- 03 / 2008 / 05- * - Vote des subventions aux associations
- 03 / 2008 / 06- * - Budget Primitif 2008
- 03 / 2008 / 07- * - Remboursement centre aéré
- 03 / 2008 / 08- * - Questions diverses

03 / 2008 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame PAGES Evelyne se propose pour être secrétaire de séance, à l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

03 / 2008 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur DESSE Jean-Michel donne ensuite lecture du compte rendu de la réunion du 28 mars 2008. A l'unanimité les membres du conseil sont d'accord.

03 / 2008 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur DESSE Jean-Michel signale qu'il a signé les contrats des animateurs pour le centre aéré de Pâques.

Qu'il a acheté pour environ 600 euros de matériel de vaisselle pour les locations du foyer communal.

03 / 2008 / 04- * - Vote des différents taux

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire les taux votés en 2007 à savoir :

Pour la Taxe d'Habitation 19,15 %

Pour la Taxe Foncière (bâti) 21,00 %

Pour la Taxe Foncière (non bâti) 65,02 %

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

ETAT 1259 TH TF

	BASE 2007	BASE 2008	DIFFERENCE	2007	2008	DIFFERENCE
TAXE HABITATION	457 231€ 00	475 900 € 00	18 669 € 00	85 869 € 00	91 135 € 00	5 266 € 00
TAXE FONCIERE BATI	458 397 € 00	268 700 € 00	10 303 € 00	54 096 € 00	56 427 € 00	2 331 € 00
TAXE FONCIERE NON BATI	25 954 € 00	26 400 € 00	446 € 00	16 775 € 00	17 165 € 00	390 € 00
TOTAL	741 582 € 00	771 000 € 00	29 418 € 00	156 740 € 00	164 727 € 00	7 987 € 00

ALLOCATIONS COMPENSATRICES

	2006	2007	2008	DIFFERENCE ENTRE 2007 ET 2008
TAXE HABITATION	4 476 € 00	4 985 € 00	4 284 € 00	Moins 701 € 00
TAXE FONCIERE BATI	1 358 € 00	1 260 € 00	1 435 € 00	175 € 00
TAXE FONCIERE NON BATI	3 778 € 00	3 869 € 00	3 949 € 00	80 € 00
TAXE PROFESSIONNELLE	91 € 00	81 € 00	66 € 00	Moins 15 € 00
TOTAL	9 703 € 00	10 195 € 00	9 734 € 00	Moins 461 € 00

Monsieur DESSE Jean-Michel signale que le taux d'imposition national au niveau de l'habitation est de 14.4%, 18.08 % au niveau du département, le plafond est de 43.05 % Au niveau du foncier bâti est de 18.6% au niveau National, 25.09 % au niveau départemental et le plafond est de 62.73 %

Au niveau du foncier non bâti est de 44.43 % au niveau National, 41.12 % au niveau du Département et le plafond est de 111.08 %

03 / 2008 / 05- * - Vote des subventions aux associations

SUBVENTIONS COMMUNALES

	CA ANNEE 2007	BP 2008
Amitié Détente	153 € 00	153 € 00
CCAS	534 € 00	600 € 00
Club des aînés	184 € 00	200 € 00
Amicale Laïque	2 836 € 00	3 000 € 00
LESTREM Nature	150 € 00	150 € 00
Tennis de RICHEBOURG	200 € 00	
Les Charitables de VIIELLE-CHAPELLE	150 € 00	150 € 00
Comité des fêtes		381 € 00
Harmonie « le Réveil »		100 € 00
Club de modélisme		150 € 00
La Joie de vivre		150 € 00
TOTAL	4 207 € 00	5 034 € 00

Après lecture des différentes subventions, Monsieur DESSE demande de délibérer sur ses sommes.

Après délibération, le vote donne les résultats suivants : 14 pour, 1 abstention et 0 contre

03 / 2008 / 06- * - Budget Primitif 2008

Avant de passer au vote du budget, Monsieur DESSE Jean-Michel liste les travaux prioritaires à savoir :

La mise en conformité du foyer communal
La mise en conformité de l'Espace Avenir avec un point d'eau et des toilettes
La création d'un parking entre l'école et l'ADMR
Aménager le garage en bureau pour le Directeur de l'Ecole

Monsieur DE JONCKHEERE demande s'il ne serait pas mieux de s'arranger avec l'ADMR dans un premier temps.

Monsieur DESSE donne ensuite lecture des différents chiffres au niveau du budget.

Section de Fonctionnement

RECETTES CHAPITRES	BUDGET	DEPENSES CHAPITRES	BUDGET
002 Excédents antérieurs reportés	52 875 € 20	011 Charges à caractère général	105 470 € 31
70 Produits de gestion courante	23 000 € 00	012 Charges de personnel	225 000 € 00
72 Travaux en régie	28 000 € 00	023 Virement à la section d'investissement	26 422 € 46
73 Impôts et Taxes	192 727 € 00	65 Autres charges de gestion	51 949 € 00

		courante	
74 Dotation, Subvention et participations	188 159 € 00	66 Charges financières	5 000 € 00
75 Autres produits de gestion	3 600 € 00	67 Charges exceptionnelles	16 000 € 00
76 Produits Financiers		042 Opération d'ordre	519 € 43
79 Transfert de charges		014 Atténuation de produits	58 000 € 00
TOTAL	488 361 € 20	TOTAL	488 361 € 20

Section d'investissement

RECETTES	BUDGET	DEPENSES	BUDGET
Subventions	132 345 € 58	Emprunts	11 200 € 00
T.L.E	1 000 € 00	Gros entretien	28 000 € 00
F.C.T.V.A	35 686 € 54	Voirie	160 025 € 15
Autofinancement	26 422 € 46	Matériels	7 415 € 16
1068	99 974 € 57	Déficit	59 788 € 84
		Bâtiments	29 000 € 00
TOTAL	295 429 € 15	TOTAL	295 429 € 15

Affectation budgétaire :

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 152 849 € 77 et déficit d'investissement de 59 788 € 84 sur l'exercice 2007. Il constate qu'il y a des restes à réaliser en recette 128 791 € 89 et en dépenses pour 168 977 € 62 Monsieur le Président propose d'affecter au compte 1068 la somme de 99 974 € 57 pour l'investissement et au compte 002 la somme de 52 875 € 20 pour la section de fonctionnement.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

03 / 2008 / 07- * - Remboursement centre aéré

Monsieur DESSE Jean-Michel indique qu'il a reçu des certificats médicaux pour des enfants malades durant le centre et propose aux membres du conseil municipal de délibérer pour le remboursement durant leur absence

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Participation au voyage du centre aéré

Madame MOREL Dorothée signale que durant le centre de Pâques, il y a eu une journée de sortie à BERCK, restant des places il a été proposé de compléter le bus, en demandant la somme de 10 € 00 par participant supplémentaire. Monsieur DESSE propose donc de délibérer sur les 10 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Tarif pour le centre aéré du mois de juillet

Madame MOREL Dorothee propose de reconduire le même tarif que l'an dernier pour les habitants de VIEILLE-CHAPELLE et les enfants extérieurs fréquentant l'école. Pour les autres personnes extérieures, il est proposé un tarif à la journée, à savoir 10 € 10 par jour et par enfant.

Il ne sera plus proposé de tarif à la demi-journée.

Inscription par semaine de 5 jours

	Inscription (30% non remboursable)	Acompte juin (40%)	Solde juillet (30%)	Ou Totalité (100%)
1 enfant	12.60 €	16.80 €	12.60 €	42.00 €
2 enfants	11.95 € par enfant	16.00 € par enfant	11.95 € par enfant	39.90 € par enfant
3 enfants et plus	11.65 € par enfant	15.55 € par enfant	11.65 € par enfant	38.85 € par enfant

Inscription par semaine de 4 jours

	Inscription (30% non remboursable)	Acompte juin (40%)	Solde juillet (30%)	Ou Totalité (100%)
1 enfant	10.08 €	13.44 €	10.08 €	33.60 €
2 enfants	09.58 € par enfant	12.76 € par enfant	09.58 € par enfant	31.92 € par enfant
3 enfants et plus	09.32 € par enfant	12.44 € par enfant	09.32 € par enfant	31.08 € par enfant

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

Madame MOREL Dorothee signale qu'il y a au programme 3 sorties de prévues à savoir :

- 1) au Paradisio (Parc animalier en Belgique)
- 2) Opalaventure (parcours dans les arbres
African Safari (Sculptures sur sable)
- 3) Dennlys parc

Durant ces 3 semaines il est prévu des randonnées en vélo, pédestres, chasse au trésor, défi africain, une nuit de camping.

Rémunération pour les stagiaires au BAFA

Monsieur DESSE Jean-Michel propose aux membres du conseil municipal de donner une gratification de 15 € 00 par jour pour les stagiaires BAFA, aidant au centre aéré.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

03 / 2008 / 08- * - Questions diverses

03 / 2008 / 08.01 Commission d'appel d'offre

Monsieur DESSE Jean-Michel signale que nous devons annuler la délibération prise lors du conseil du 28 mars dernier et propose de délibérer de nouveau pour la commission d'appel d'offre suivant l'article 22 du code des marchés publics qui indique que pour les commune de moins de 3500 habitants, il faut le Maire ou son représentant en tant que Président et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur DESSE propose 2 postes de titulaires et demande qui veut en faire partie
Monsieur WALLE Michel se propose ainsi que Monsieur DE JONCKHEERE Alain

A l'unanimité les membres du conseil sont d'accord

Puis il propose le vote pour un poste de suppléant et demande qui veut en faire partie
Monsieur CRANKSHAW Freddy se propose

A l'unanimité les membres du conseil municipal sont d'accord.

03 / 2008 / 08.02 Plan de sauvegarde communal

Monsieur DESSE Jean-Michel signale qu'il a reçu une lettre de rappel de la Préfecture demandant l'instauration d'un plan de sauvegarde communal.

03 / 2008 / 08.03 Réunion du Sicla

Monsieur MALY Eric signale que lorsqu'ils sont arrivés à la réunion, l'élection du Président avait eu lieu.

A été élu Monsieur WAREIN, Président en remplacement de Madame VAN COSTENBOSCH Annie

Ont été élus vices Présidents :

Monsieur TALMAN
Monsieur FLINOIS
Monsieur CATEAUX
Monsieur MALY Eric

Monsieur MALY signale que le budget n'a pas été voté par manque d'information et que celui-ci doit être voté avant le 15 avril.

03 / 2008 / 08.04 Envoi des comptes rendus par mail

Monsieur DE JONCKHEERE Alain demande s'il ne serait pas possible de recevoir les comptes-rendus par mail, afin d'éviter de les lire en réunion.
Monsieur DESSE lui répond que cela fait.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 H 35